



Communiqué de Presse de la Municipalité de Renens
Renens, le 3 mars 2020

Convention de subventionnement multipartite 2021-2024 entre la Ville de Renens et la Fondation du TKM - Théâtre Kléber-Méleau

La Municipalité de la Ville de Renens soumet au Conseil communal le renouvellement de la convention de subventionnement multipartite entre la Commune et la Fondation du Théâtre Kléber-Méleau (TKM). La nouvelle période conventionnée de quatre ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024, s'appuie sur le maintien d'un financement de CHF 8.- par habitant atteint en 2020, mais sur la base des chiffres Statistique Vaud 2018. Cette nouvelle convention, dont les signataires sont les huit communes du district de l'Ouest lausannois, la Ville de Lausanne, la Commune de Jouxens-Mézery et l'Etat de Vaud, doit permettre de consolider le fonctionnement du TKM, confirmer son statut d'institution fédératrice d'une région autour de la culture, et lui donner les moyens d'élargir encore son public.

Le TKM est une institution fondée par M. Philippe Mentha en 1979 et dirigée par ce dernier jusqu'au 30 juin 2015. Le 1^{er} juillet, date de l'entrée en fonction de l'actuel directeur M. Omar Porras, l'acte constitutif de la Fondation du TKM est signé par ses membres fondateurs: la Ville de Lausanne, les huit communes du district de l'Ouest lausannois (Bussigny, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, St-Sulpice et Villars-Ste-Croix), ainsi que la Commune de Jouxens-Mézery.

Cette nouvelle gouvernance a permis au TKM de consolider sa place dans le paysage culturel romand par l'émergence d'un projet de taille régionale et de bénéficier d'un meilleur équilibre financier entre la Ville de Lausanne, l'Etat de Vaud, les communes de l'Ouest lausannois ainsi que Jouxens-Mézery. En signant la première convention de subventionnement en 2017, ces dernières se sont engagées à atteindre le montant de CHF 8.- par habitant en 2020. Renens, en tant que commune territoriale, compense la taxe sur les divertissements sous forme de subvention d'un montant équivalent, et participe aux charges de loyer de l'entrepôt des décors à hauteur de CHF 10'000.-. Pour sa part, Lausanne assure l'entretien des abords du bâtiment.

Depuis cinq années, le TKM est en plein essor, que ce soit en termes de productions, de diffusion de ses créations, ou encore de ses actions de médiation. Les ressources humaines ont quant à elles peu progressé depuis 2015, et des postes supplémentaires sont maintenant indispensables pour renforcer le fonctionnement du théâtre au niveau technique (gestion des créations, des accueils et des tournées), mais également administratif (finance et comptabilité, recherches de fonds), ou encore en matière de médiation en faveur du public de l'Ouest lausannois.

Afin de poursuivre le défi de faire de ce lieu un écrin artistique inscrit dans la politique culturelle de l'agglomération, de tisser des liens forts avec les acteurs culturels et les écoles formatrices (Haute école de théâtre – La Manufacture, l'Ecole des Teintureries), et de conquérir ceux qui ne connaissent pas encore le TKM, le Conseil de Fondation propose de maintenir pour les quatre années à venir le montant de CHF 8.- par habitant atteint dans le cadre de la convention actuelle.

Le décompte des habitants se basera sur les chiffres Statistique Vaud 2018, comptant quelque 9'000 habitants supplémentaires, soit une augmentation annuelle de la subvention de CHF 72'000.-. Ce montant servira à engager une partie des ressources nécessaires pour faire face au développement des activités du TKM évoqué plus haut. La participation annuelle de l'Etat de Vaud restera quant à elle identique à celle octroyée dans la convention en cours.

Renseignements :

Myriam Romano-Malagrifa

*Municipale Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport
Présidente du Conseil de Fondation du TKM
078 848 45 34*

Florence Crettol

*Administratrice du TKM
078 670 21 04*